

Bachelier en Agronomie orientation AA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AA 310 Travail de fin d'études			
Ancien Code	AGAA3B10	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIAI3100		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	13 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jonathan SCAUFLAIRE (jonathan.scauflaire@helha.be)		
Coefficient de pondération	130		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le travail de fin d'études est l'aboutissement du stage. Il s'agit d'un document écrit décrivant, synthétisant et présentant les résultats des différentes activités et/ou recherches réalisées durant le stage. Les règles et consignes relatives à la rédaction du TFE sont présentées lors de l'UE "Techniques de communication" et sont reprises dans le vademecum disponible sur la plateforme ConectED.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**
 - 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
 - 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés
- Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
 - 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
 - 2.2 Développer un esprit critique
 - 2.3 S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales
- Compétence 3 **Maîtriser les principes de base de la gestion**
 - 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économiques, social, et de production) et les appliquer
- Compétence 4 **Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche**
 - 4.1 Mettre en œuvre un protocole expérimental et l'adapter si nécessaire
 - 4.2 Mettre en application les techniques de mesurage, échantillonnages, analyses, identifications, et autres démarches nécessaires aux objectifs de la recherche appliquée
 - 4.3 S'approprier rapidement les données scientifiques et techniques associées au projet
 - 4.5 Réaliser et transmettre le bilan ponctuel de ses activités de recherche
- Compétence 5 **Appliquer les principes du vivant dans tous les domaines de l'agronomie**
 - 5.3 Intégrer à l'activité de production les règles en matière d'éthique, d'environnement, d'hygiène et de santé
- Compétence AI 6 **Assurer le fonctionnement d'unités de production agro-industrielles et biotechnologiques et s'y intégrer**
 - AI 6.1 Mettre en œuvre et/ou adapter un processus technologique, biologique, chimique ou physique

AI 61.2 Gérer des unités pilotes

AI 6.3 Participer au processus de gestion de la qualité (par exemple : HACCP, ISO, sensibilisation et formation du personnel, audits, ...)

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant

- développe ses aptitudes à l'analyse, à la synthèse, à la responsabilité, à l'autonomie et à la communication;
- rédige un document présentant le travail et les résultats obtenus durant le stage (dans lequel il synthétise les informations récoltées lors de la recherche bibliographique, présente une approche théorique du domaine abordé durant le stage, présente les résultats, les analyse et les discute);
- présente oralement une synthèse de ce travail à un jury;
- répond aux questions du jury et se défend lors d'une discussion suivant la présentation.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : AGAA2B16

Corequis pour cette UE : AGAA3B09

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

AGAA3B10A

TFE

60 h / 13 C

Contenu

Le TFE est un document écrit, rédigé par l'étudiant avec l'aide du maître de stage et du promoteur, décrivant et synthétisant les différentes activités réalisées durant le stage. Il est présenté oralement et défendu devant un jury.

Démarches d'apprentissage

Les étudiants sont aidés dans leur travail

- par le maître de stage qui peut les orienter dans la recherche bibliographique, l'établissement du plan du TFE et sa rédaction;
- par le promoteur qui est responsable du suivi de la rédaction et de la préparation de la présentation orale du travail.

Dispositifs d'aide à la réussite

Le vademecum constitue une aide précieuse dans l'élaboration du TFE.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Description générale du stage
- Vademecum du TFE

4. Modalités d'évaluation

Principe

La **partie écrite** représente 60 % de la note attribuée à l'UE. Elle est évaluée par 3 lecteurs : le maître de stage, le promoteur et un lecteur (professeur ou extérieur) sur base d'une grille d'évaluation. La moyenne de ces notes représente 70 % de la cote du travail écrit. Les 30 % restants sont appréciés par le maître de stage et le promoteur pour tenir compte de l'importance de leur intervention dans l'élaboration du TFE (autonomie de l'étudiant).

La **présentation orale** du TFE est réalisée devant un jury composé, dans la mesure des disponibilités de chacun et les

clauses de confidentialité émises par le lieu de stage, du promoteur, de maîtres de stage et d'autres professeurs de la Haute Ecole. Elle comprend un exposé des principaux axes du travail réalisé (environ 20 minutes) et une défense

(environ 20 minutes) et représente les 40 % restants répartis pour part égale entre la présentation et la défense.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs	100	Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

Dispositions complémentaires

Le promoteur et/ou maître de stage se réservent le droit de refuser provisoirement la présentation du travail de fin d'études lorsqu'ils jugent celui-ci tout à fait insuffisant. Ils doivent dans ce cas avertir l'étudiant des corrections à effectuer pour que le travail soit acceptable. En cas de conflit entre l'étudiant et le promoteur, le jury juge souverainement.

Des pénalités peuvent être appliquées

- si le titre du TFE est rentré hors délai (- 1% par jour de retard, max 5%);
- si le document écrit est déposé en retard (- 5% si hors délais).

L'étudiant est soumis au RGE, au ROI et à la description générale du stage.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).